



## RAID IN FRANCE 2017 – CONDITIONS D'INSCRIPTION

50 équipes pourront prendre part à Raid in France 2017, manche de l'Adventure Racing World Series (ARWS), du 02 au 10 juin 2017, dans le département de l'Ardèche.

Dates de la course : du lundi 05 juin 2017, 00h00 au samedi 10 juin 2017, 15h00.

### Conditions générales d'inscription

1. Les inscriptions sont ouvertes à partir du dimanche 08 janvier 2017, 00h00 (heure française).

Le nombre d'équipes est limité à 50 équipes sur le principe du premier inscrit premier servi.

2. Les inscriptions seront fermées le 30 avril 2017, 00h00 (heure française).

### Droits d'inscription

**Le tarif de base à Raid in France 2017 est de 2 400 euros** par équipe, hors conditions particulières :

> Les 25 premières équipes inscrites, **15 équipes françaises** (minimum trois membres de nationalité française), ainsi que **10 équipes étrangères**, bénéficieront d'un droit d'inscription préférentiel suivant les conditions ci-dessous :

2000 € pour les 10 premières équipes inscrites toutes nationalités confondues.

2200 € pour les 15 équipes suivantes, dans le respect de la répartition ci-dessus, jusqu'au 20 février 2017, 00h00.

> A partir du 20 mars 00h00, les droits d'inscription sont majorés à 2 600 € jusqu'au 30 avril 2017, 00h00.

Le non-respect des conditions de paiement des droits d'inscription modifie le montant de ces droits.

### Les droits d'inscription comprennent :

- L'organisation d'une course aventure expédition non-stop de haute qualité
- La logistique d'assistance durant la course pour les équipes, assurée par l'organisation (pas d'assistance nécessaire pour les équipes)
- La sécurité et l'assistance médicale
- Le matériel spécifique (canoës, bidons d'assistance, 2 ou 3 caisses matériel, ...)
- L'équipement des parties techniques (rappels, via cordatta, échelles, passages particuliers...)
- Le suivi en temps réel des équipes sur le site web de la course et la balise GPS de positionnement.
- Le transfert des affaires personnelles des coureurs du lieu de départ à l'arrivée.
- Une carte SIM
- Le road book et les cartes de la course (1/50000<sup>ème</sup> et 1/25000<sup>ème</sup>)
- Les chasubles de course
- Un cadeau de bienvenue
- Les primes de courses et lots (seront définis en fonction de nos partenaires)
- La remise des prix et soirée de clôture (repas et animations) le samedi 10 juin, pour les coureurs.

### Les droits d'inscription ne comprennent pas :

- Votre voyage pour vous rendre sur le lieu de rendez-vous du départ de la course et celui de retour depuis le lieu d'arrivée de la course.
- L'hébergement et la restauration d'avant et d'après course.

Note : des informations seront communiquées ultérieurement sur les possibilités négociées par l'organisation concernant l'hébergement, la restauration et les transferts entre l'aéroport de Lyon Saint Exupéry et le lieu de départ et d'arrivée.

Liste non exhaustive.

## Conditions de paiement de l'inscription

Le montant des droits d'inscription est à payer en une seule fois et avant les dates butoirs pour pouvoir bénéficier des avantages décrits ci-dessus. Seuls les virements bancaires sont acceptés.

La confirmation du virement avec le nom de l'équipe doit être envoyé par mail dès celui-ci déposé à :

[concurrent@raidinfrance.fr](mailto:concurrent@raidinfrance.fr)

L'inscription est validée uniquement après avoir effectué la totalité du versement du montant des droits d'inscription et avoir reçu de l'organisation un e-mail de confirmation.

Le non-respect des conditions de paiement des droits d'inscription modifie le montant de ces droits.

## Conditions d'annulation et de remboursement

Les équipes doivent annuler leur inscription par email, quel que soit le moment, auprès de l'organisation :

[concurrent@raidinfrance.fr](mailto:concurrent@raidinfrance.fr). Un accusé de réception leur sera envoyé dès que l'organisation en aura pris connaissance.

- L'annulation de l'inscription d'une équipe avant le 20 février 2017 00h00 n'entraînera pas de retenue.
- L'annulation de l'inscription d'une équipe avant le 15 avril 2017 00h00 entraînera la retenue de 500 €.
- L'annulation de l'inscription d'une équipe après le 15 avril 2017 00h00 entraînera une retenue de 100 % du versement.

Une équipe est autorisée à transférer son droit d'inscription à une autre équipe. Cela est une transaction uniquement entre les équipes. L'organisation doit en être informée aussi vite que possible à [concurrent@raidinfrance.fr](mailto:concurrent@raidinfrance.fr).

L'équipe achetant une inscription à une équipe ayant bénéficié de remise devra payer à l'organisation le complément par rapport au montant de base soit 2400 € ou 2600 € après le 20 mars 2017.

Si deux équipes fusionnent, il sera alors considéré qu'une des deux équipes abandonne et il sera appliqué le paragraphe, « Conditions d'annulation et de remboursement », à l'équipe inscrite en premier.

Si un des membres d'une équipe est jugé non compétent pour prendre part à la course en regard des qualifications techniques demandées par l'organisation, alors l'équipe sera disqualifiée et aucun remboursement ne pourra être réclamé (les connaissances techniques exactes seront divulguées sur le site web de la course et dans les lettres d'informations coureurs).

Si la course est annulée pour cause d'actes de guerre, de catastrophes naturelles, terrorisme ou autres raisons, l'organisation fera tous les efforts pour rembourser autant que peut les droits d'inscription à toutes les équipes. La course ne sera pas reprogrammée.

Les inscriptions sont à payer par transfert bancaire (mentionner le nom de l'équipe):

Data bank transfers

Sport & Nature ProMotion

Bank name : CIC Lyonnaise de banque

Bank: 10096

Cash desk: 18167

Account number: 00047828201

Bank control key: 60

Registered address: LB Tassin-la-demi-lune

B.I.C.: CMCIFRPP

IBAN: FR76 1009 6181 6700 0478 2820 160

Envoyer un email accompagné d'une copie de l'ordre de virement bancaire après avoir payé les droits d'inscription à l'adresse suivante: [concurrent@raidinfrance.fr](mailto:concurrent@raidinfrance.fr)